

----- Message transféré -----

**Sujet** :[INTERNET] CONSULTATION ENROBES ACR A EPUISAY

**Date** :Mon, 27 Nov 2023 21:00:54 +0100

**De** :Gabrielle Santana

**Pour** :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Monsieur le Préfet du Loir-et-Cher,

Je vous adresse ce courrier pour exprimer mon désaccord catégorique vis-à-vis du projet d'implantation d'une usine à enrobés à chaud sur la commune d'Epuisay. Cette opposition s'appuie sur des préoccupations majeures qui touchent à la fois l'environnement, la santé publique, la sécurité routière, et le développement économique local.

1. **\*\*Problèmes Environnementaux et Risques Sanitaires\*\***:

- La potentielle pollution de l'air, de l'eau, et des écosystèmes ainsi que les risques accrus de cancers liés à cette installation sont en contradiction flagrante avec les normes environnementales actuelles (référence aux articles L110-1 et L110-2 du Code de l'environnement).

2. **\*\*Trafic Routier et Problèmes de Circulation\*\***:

- L'augmentation prévue du trafic routier (800 rotations par jour) soulève des inquiétudes quant à la sécurité publique, mettant en avant l'inadaptation des infrastructures locales (référence aux articles R411-25 et R411-35 du Code de la route).

3. **\*\*Impacts Économiques\*\***:

- La baisse potentielle du prix des terrains et des habitations, ainsi que l'absence de création significative d'emplois, mettent en lumière des aspects économiques négatifs incompatibles avec le développement durable de la région (référence à l'article L110-1 du Code de l'urbanisme).

4. **\*\*Étude Impact des Vents\*\***:

- L'étude basée sur la météo d'une ville distante de 33 km soulève des questions sur la validité des conclusions, compte tenu des différences topographiques importantes qui peuvent affecter les courants d'air (référence à l'article L122-1 du Code de l'environnement).

5. **\*\*Impact sur la Population et les Écoliers\*\***:

- L'emplacement de l'école sous les vents dominants et le non-prise en compte des écoliers dans l'étude d'impact sur la population constituent des manquements graves aux normes de protection de la santé publique (référence à l'article L1311-1 du Code de la santé publique).

6. **\*\*Tourisme et Cadre de Vie\*\***:

- Les conséquences prévues sur le tourisme et le cadre de vie vont à l'encontre des objectifs de préservation du patrimoine et du développement touristique local (référence à l'article L110-1 du Code de l'urbanisme).

Dans l'attente d'une prise de position ferme de votre part, nous espérons que ces arguments justifient le rejet de ce projet nuisible à la qualité de vie des habitants d'Epuisay et de ses environs.

Cordialement,

Gabrielle SANTANA

Habitante d'Epuisay non consente à l'implantation d'une usine d'enrobés à chaud sur ma commune